

Séance du mercredi 05 avril 2023

Date de la convocation: 17/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Maryline MONTEILLET,

Membres en exercice 9

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Maryline MONTEILLET, Jean-Paul
TROUPEL, Alain PEYROU, Jacqueline
BOULANGÉ, Simone SALAT, Myriam DELORT,
Odette VOLPILHAC

Représentée : Catherine TEIL par Jean-Paul
TROUPEL

Absente : Elisabeth PERIER

Secrétaire de séance :

Maryline MONTEILLET

2023_07 - Objet : Aide sociale en faveur de l'enfance.

Mme le Maire rappelle la délibération DE_2022_06 du 06 mars 2022 concernant le montant d'attribution de l'aide sociale en faveur de l'enfance.

Sur proposition de Mme la Présidente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), décident :

- de maintenir le montant de la subvention naissance à vingt-cinq euros (25,00 euros), pour l'année 2023.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
A Lacapelle-Viescamp, le 05 avril 2023
La Présidente,
Maryline MONTEILLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/04/2023
et publié ou notifié
le 07/04/2023

